



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00  
Télécopie 01.47.60.80.85

# VILLE DE COLOMBES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**18**

Conseillers en exercice : 53  
Présents : 41  
Représentés : 10  
Absents : 2

Ayant voté pour : 45  
Ayant voté contre : 6  
Abstentions : 0  
Ne prenant pas part  
au vote : 0

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES  
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE  
ZONE ARTISANALE GABRIEL PÉRI - EXERCICE  
2026

### LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à l'exécution des dépenses d'investissement durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la date de vote du budget primitif pour 2026,

Sur l'avis de la Commission Unique,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

### D E L I B E R E

**Article 1** : Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits (25%) ouverts en 2025 au titre du budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le montant total des dépenses d'équipements voté au budget primitif pour 2025 correspondant à 103 000,00 euros, la présente délibération vaut autorisation à hauteur de 25 750,00 euros.

**Article 2** : Dit que ces crédits sont affectés à des travaux d'entretien sur divers bâtiments de la zone artisanale.

**Article 3** : Les crédits seront inscrits au budget primitif pour 2026 (budget annexe de la Zone Artisanale Gabriel Péri) lors de son adoption.

*Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 24 décembre 2025*

*Identifiant de l'acte :*

*092-219200250-20251218-18782-DE-1-1*

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.  
CHAIMOVITCH Patrick

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*